

L'opportunité de la Facturation Electronique dans le secteur public

ADULLACT Projet

1^{er} décembre 2016



- ▶ Contexte et objectifs de la facturation électronique
- ▶ Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016
- ▶ Présentation du contexte de passage en production pour les non-pilotes

Contexte de la mesure

Un contexte réglementaire déjà favorable

2008 :

La loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 donnait déjà l'obligation à l'Etat d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2012.

2010 :

La directive 2010/45/UE, libéralise le recours à la facture dématérialisée. Elle est retranscrite en 2013 dans le Code Général des Impôts.

2012 :

Ouverture de Chorus Factures le 1^{er} janvier 2012



2014 :

La directive européenne relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics, adoptée le 24 janvier 2014, oblige les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices à accepter les factures électroniques conformes aux normes européennes.

Contexte de la facturation électronique 2017

Une nouvelle étape pour le secteur public : De la loi à l'ordonnance

4

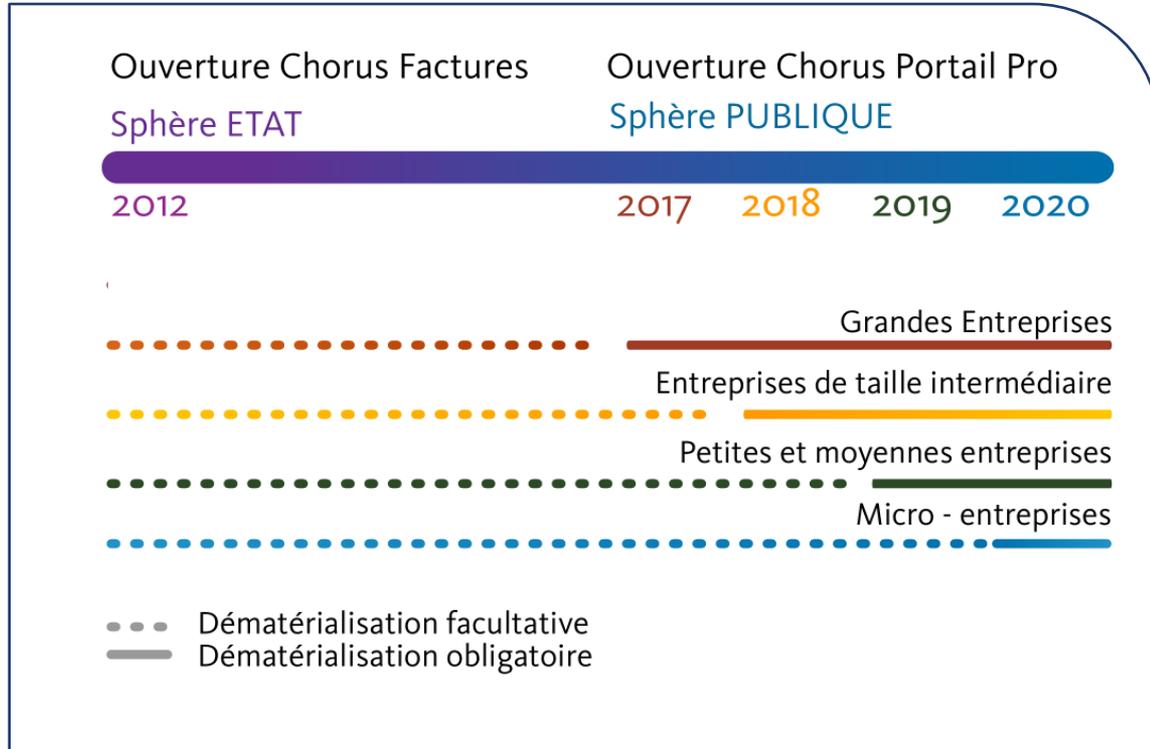
- ▶ La loi habilitant le gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises a été **publiée au JO du 3 janvier 2014**. L'article 22 donnait un délai de **6 mois** au gouvernement pour prendre l'ordonnance, visant à mettre en place une obligation progressive de dématérialisation des factures dans le secteur public.
- ▶ **L'ordonnance a été signée le 26 juin et publiée au JO le 27 juin 2014**



Contexte de la facturation électronique 2017

Calendrier de mise en œuvre de l'ordonnance

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'Etat, mais également les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs seront dans **l'obligation d'accepter les factures électroniques.**



► **Pour les émetteurs de factures** à destination de l'Etat, du secteur public local et de leurs établissements publics respectifs, **l'obligation est progressive :**

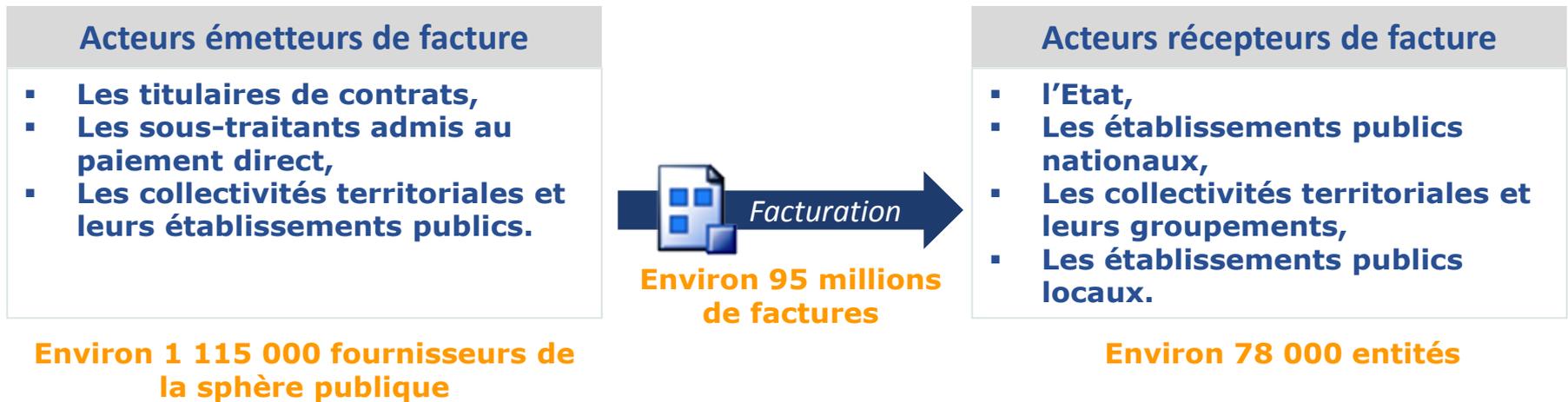


Contexte de la facturation électronique 2017

Le périmètre de l'obligation réglementaire

6

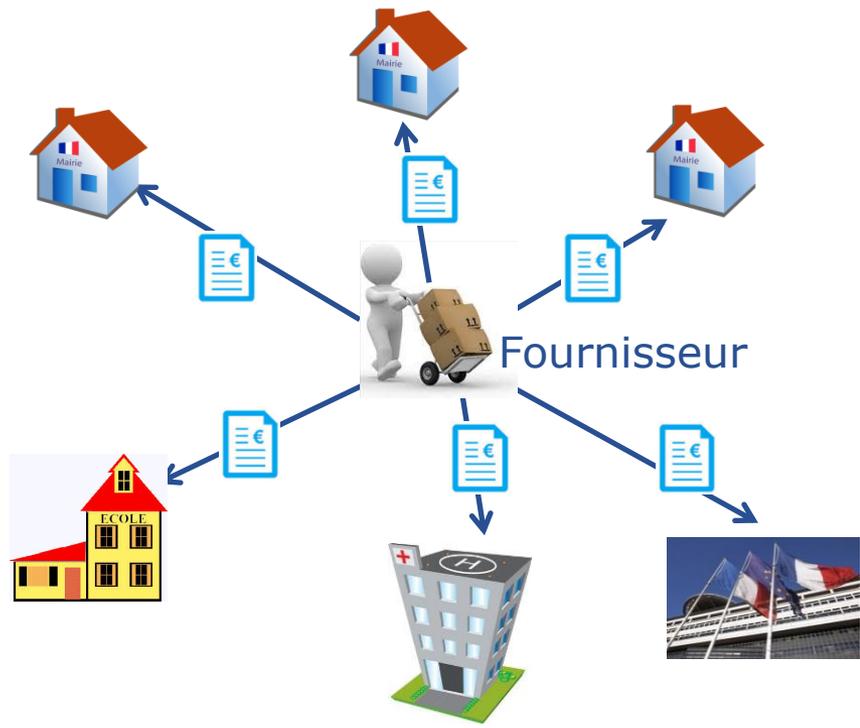
- ▶ L'ordonnance s'applique à toutes les factures émises dans le cadre des contrats en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur de l'obligation ou conclus postérieurement avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs.



Attention : la mesure ne s'appliquera pour ces entités réceptrices de factures :

- les collectivités d'outre-mer, à l'exception de Saint Pierre et Miquelon et Saint Barthélemy,
- les groupements de coopération sanitaire et autres formes de coopération dans le domaine sanitaire,
- les groupements de coopération sociale et médico-sociale,
- les groupements d'intérêt public locaux (ex GIP MDPH),

Avant Chorus Pro



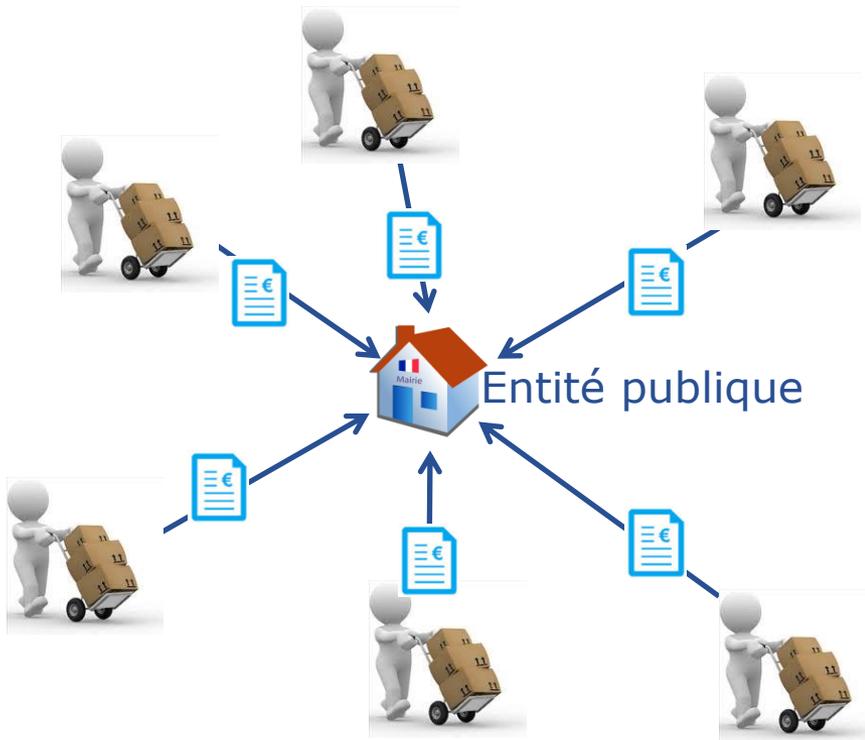
L'entreprise envoie les factures papier à chacune des entités publiques

Après Chorus Pro



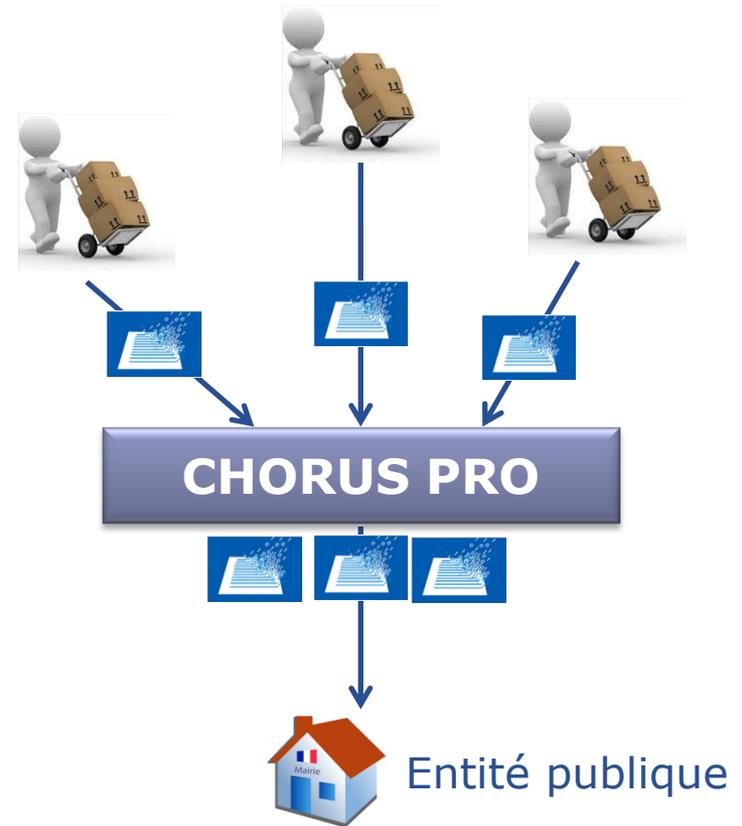
L'entreprise dépose les factures dématérialisées destinées à toutes les entités publiques sur le portail Chorus Pro et peut en suivre l'état d'avancement de leur traitement.

Avant Chorus Pro



L'entité publique reçoit de ses fournisseurs leurs factures sous différentes formes.

Après Chorus Pro



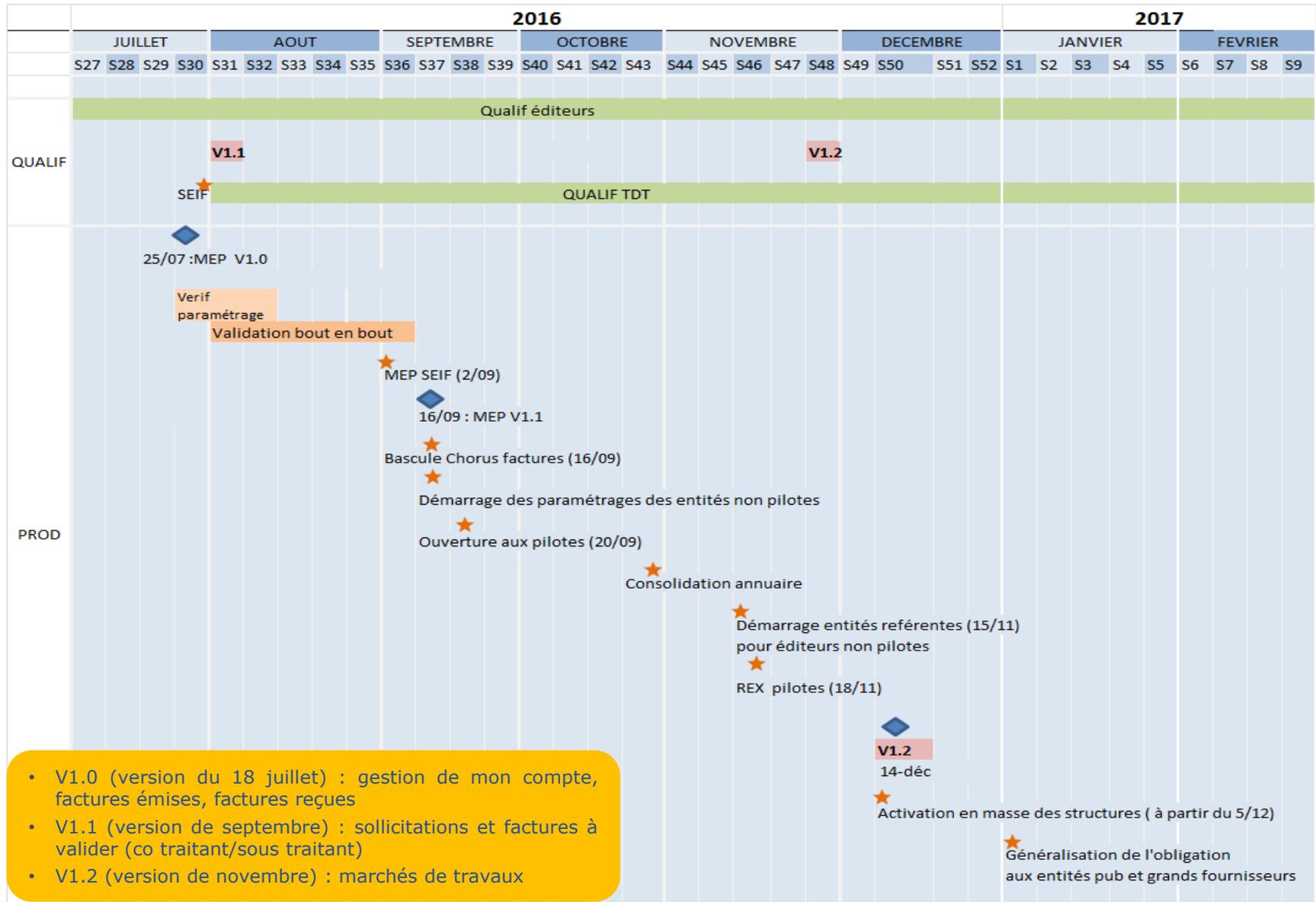
L'entité publique reçoit ou va chercher les factures de ses fournisseurs sur le portail.

- ▶ Contexte et objectifs de la facturation électronique
- ▶ Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016
- ▶ Présentation du contexte de passage en production pour les non-pilotes

Avancement du projet

Planning

10



Une phase pilote

- ▶ Dans un contexte doté d'une grande diversité d'acteurs, la démarche adoptée s'est notamment traduite par la mise en place d'une phase pilote afin de :
 - **renforcer l'adhésion** autour du projet de déploiement de CPP 2017,
 - **créer un effet de démonstration** en valorisant les réussites et enseignements des phases précédant la généralisation,
 - **sécuriser la généralisation** en confirmant le bon fonctionnement de la solution en situation réelle.

- ▶ Pour réussir cette phase pilote, l'AIFE et la DGFIP ont mis en place un dispositif visant à :
 - organiser et planifier les travaux préparatoires au démarrage
 - accompagner chaque pilote dans son avancement
 - coordonner l'ensemble des acteurs concernés par le déploiement

l'expérimentation avec 18 structures publiques



▶ **Sur le périmètre hors Etat (collectivités et EPN):**

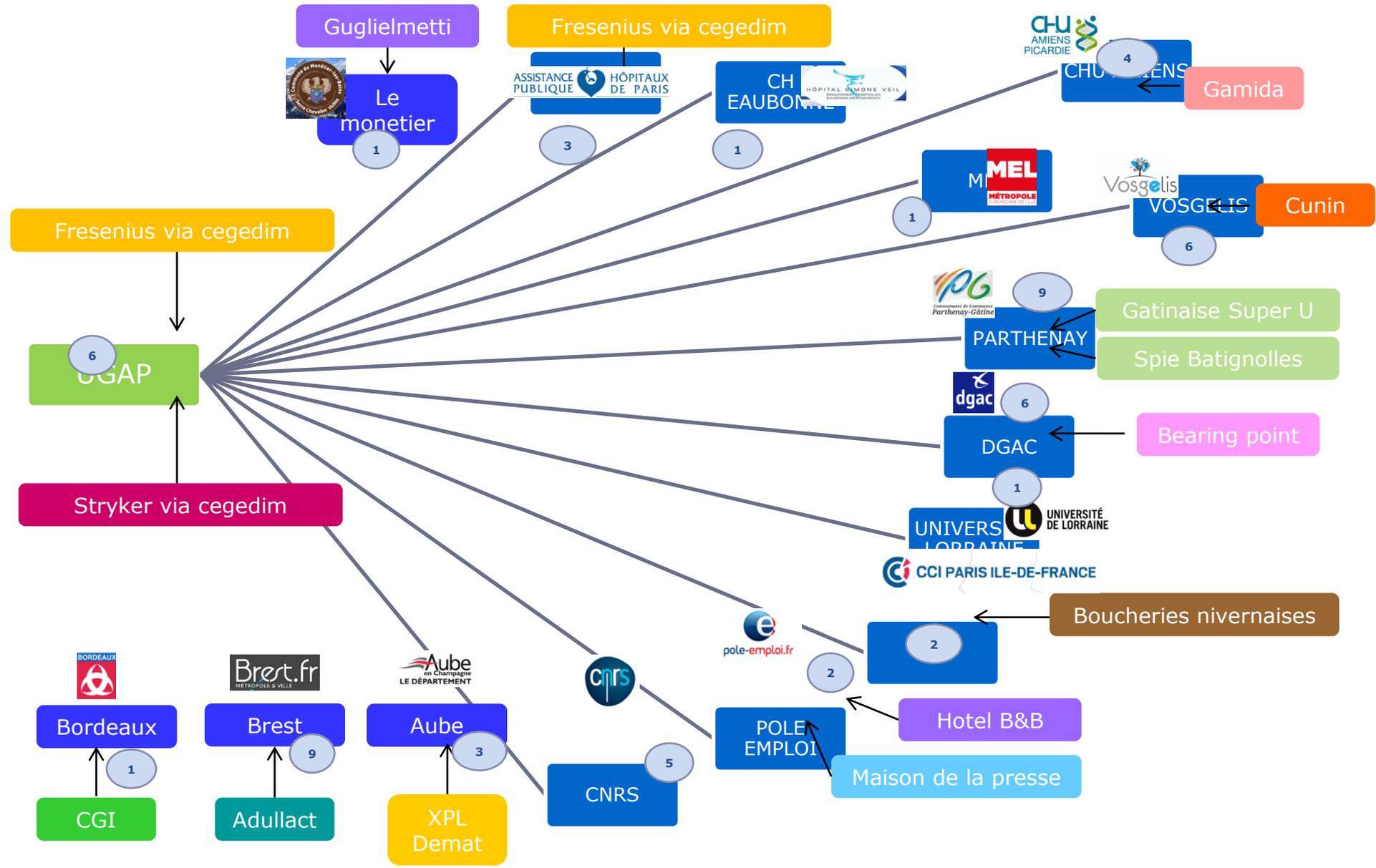
- Au regard du nombre d'acteurs intervenant dans le circuit de validation des factures, il a été proposé aux pilotes de profiter de la période estivale pour mener des tests de bout avant la généralisation de septembre.
- L'objectif de ces tests est de valider le circuit de bout en bout ChorusPro → EntitéPublique → Helios (colloc uniquement) → ChorusPro à partir du dépôt d'une vraie facture
- 16 pilotes et 15 fournisseurs ont adhéré à cette démarche.
- Ces tests se sont déroulés du 1^{er} aout au 6 septembre
- Un dispositif dédié a été mis en place pour accompagner les pilotes et leurs fournisseurs

▶ **Sur le périmètre Etat,** la phase de tests de bout en bout s'est terminée le 9 septembre . Elle avait pour objectif de :

- valider la compatibilité ascendante entre Chorus Factures et Chorus Pro
- s'assurer de la correcte intégration des factures dans Chorus

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Bilan des intervenants lors de la validation de bout en bout



- ▶ Cette phase a permis :
 - de tester les différentes combinaisons d'échanges fournisseurs / entités publiques et identifier les anomalies à corriger
 - de tester le bout en bout avec Hélios (application comptable de la DGFIP pour le secteur public local)

- ▶ Bilan sur les modes d'échange:
 - Le mode API a fonctionné assez rapidement.
 - Plus de difficultés ont été rencontrées sur le mode EDI mais ont été résolues.

- ▶ Le fonctionnement de bout en bout a donc été validé.

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

L'ouverture de Chorus Pro le 16/09, une nouvelle étape

16

- ▶ **Depuis le 16 septembre, Chorus Pro, plateforme mutualisée du secteur public,** remplace désormais **Chorus Factures**
 - ▶ Près de 30 000 fournisseurs ont été migrés avec leurs 2 millions de factures
- ▶ **Dés maintenant, tous les fournisseurs peuvent adresser leurs factures** aux services de l'Etat (en moyenne 1 million de factures dématérialisées par an)

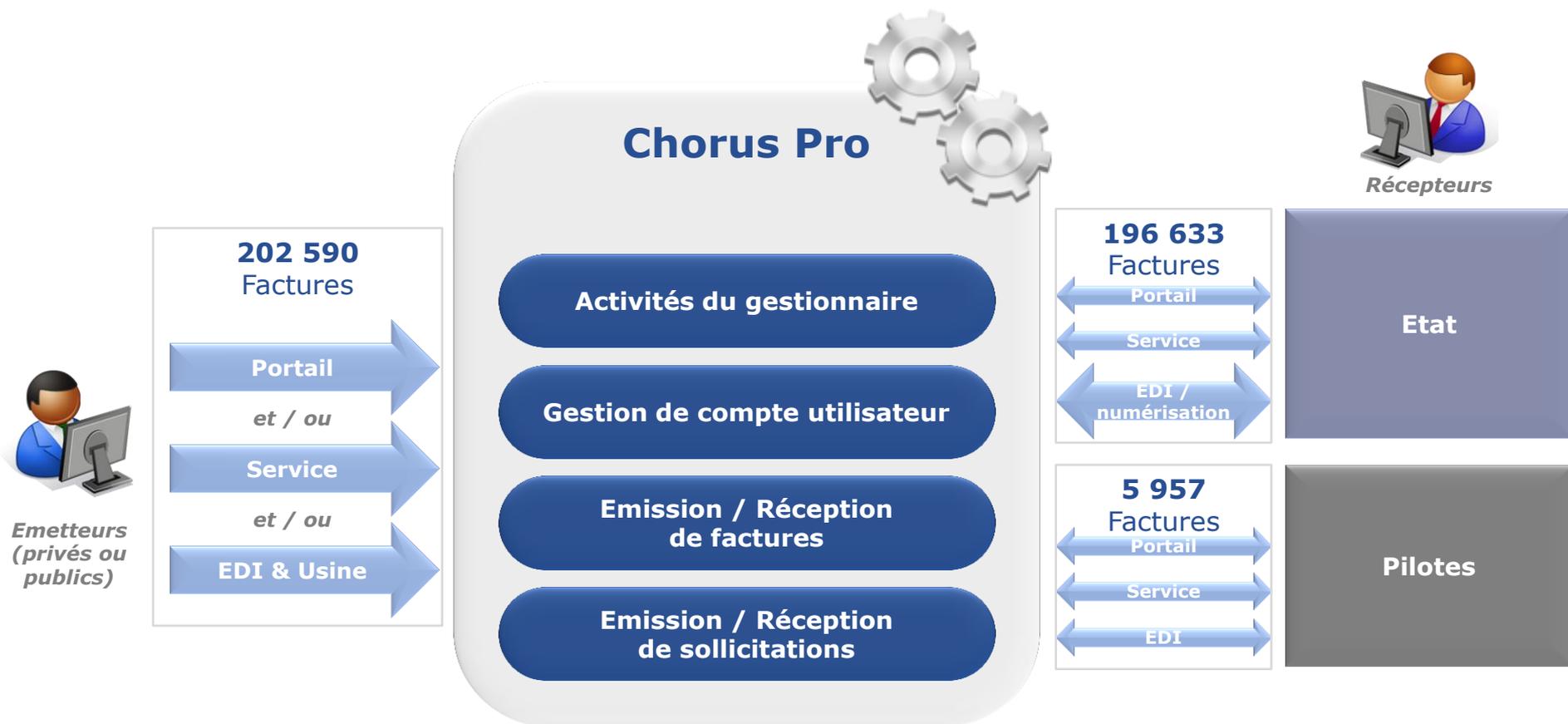
... mais aussi adresser des factures aux entités publiques « pilotes ».

- ▶ **Près de 150 000 agents des entités publiques ont été habilités** et vont pouvoir préparer le paramétrage et les habilitations de leur structure.
- ▶ Fournisseurs et entités publiques peuvent ainsi franchir concrètement **une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'échéance du 1^{er} janvier 2017,** vecteur de simplification et de modernisation des relations entre les entreprises et le secteur public.

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Rappel du périmètre déployé

17



Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

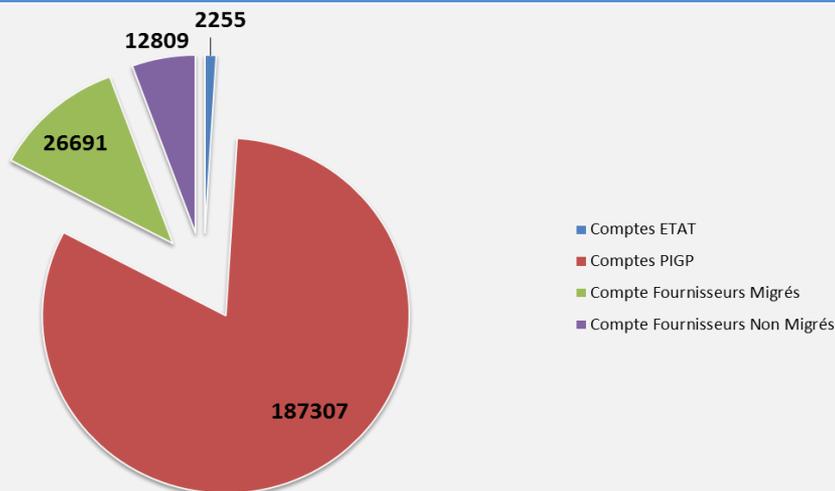
Statistiques démarrage : comptes utilisateurs

18

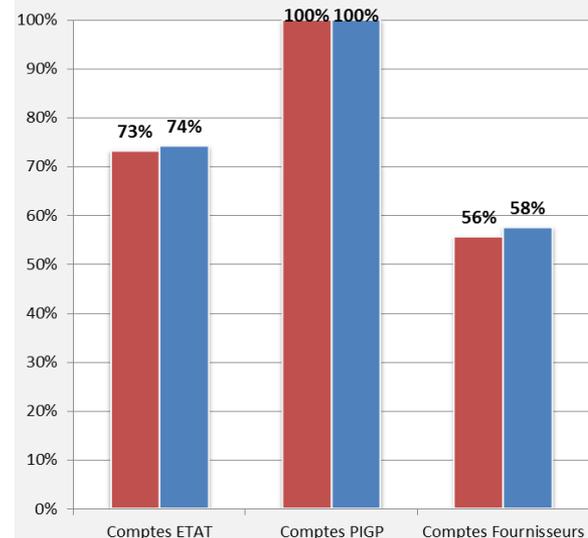
PARTIE 1 : COMPTES UTILISATEURS

Nombre de comptes enregistrés : **229 062** +20 001 (+9,6%)

Répartition des comptes utilisateurs



Taux d'activation par population



■ Taux d'activation précédent

■ Taux d'activation actuel

Les statistiques sont calculées à partir des requêtes du 21/11/2016

Les variations (sur fond gris foncé) sont indiquées par rapport aux requêtes du 14/11/2016

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

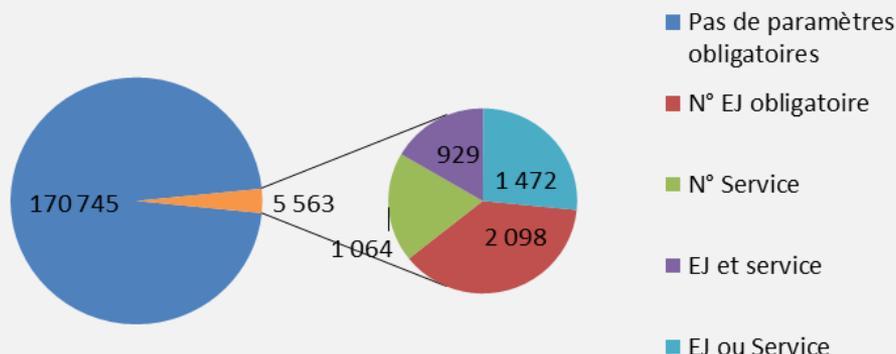
Statistiques démarrage : structures publiques et paramétrage

19

Structures publiques créées	176 366	+38 (+0,0%)
■ Structures pilotes	139	
■ Structures sans connexion utilisateur	50 969	-4 146 (-7,5%)
■ Part des structures sans connexion utilisateur	29%	-2 points

Choix de paramètres

Choix de paramètres des structures

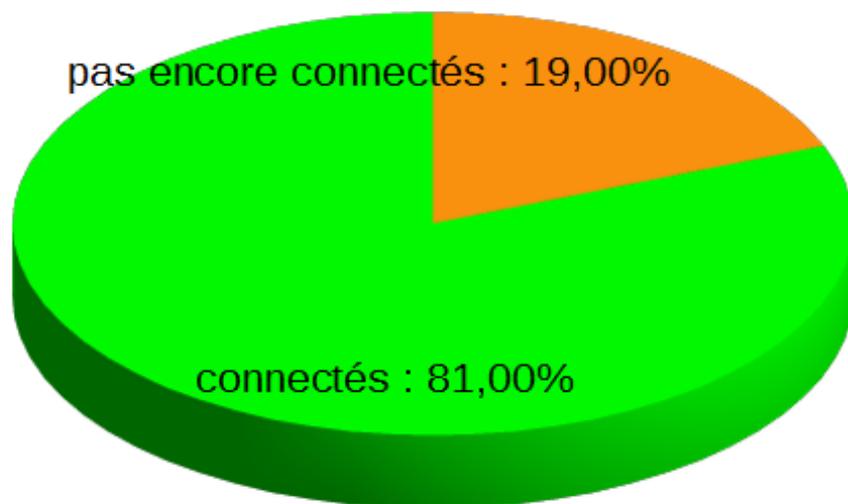


Les statistiques sont calculées à partir des requêtes du 21/11/2016

Les variations (sur fond gris foncé) sont indiquées par rapport aux requêtes du 14/11/2016

Connexion à CHORUS PRO

Disparité entre les départements : 12 départements à moins de 70 %



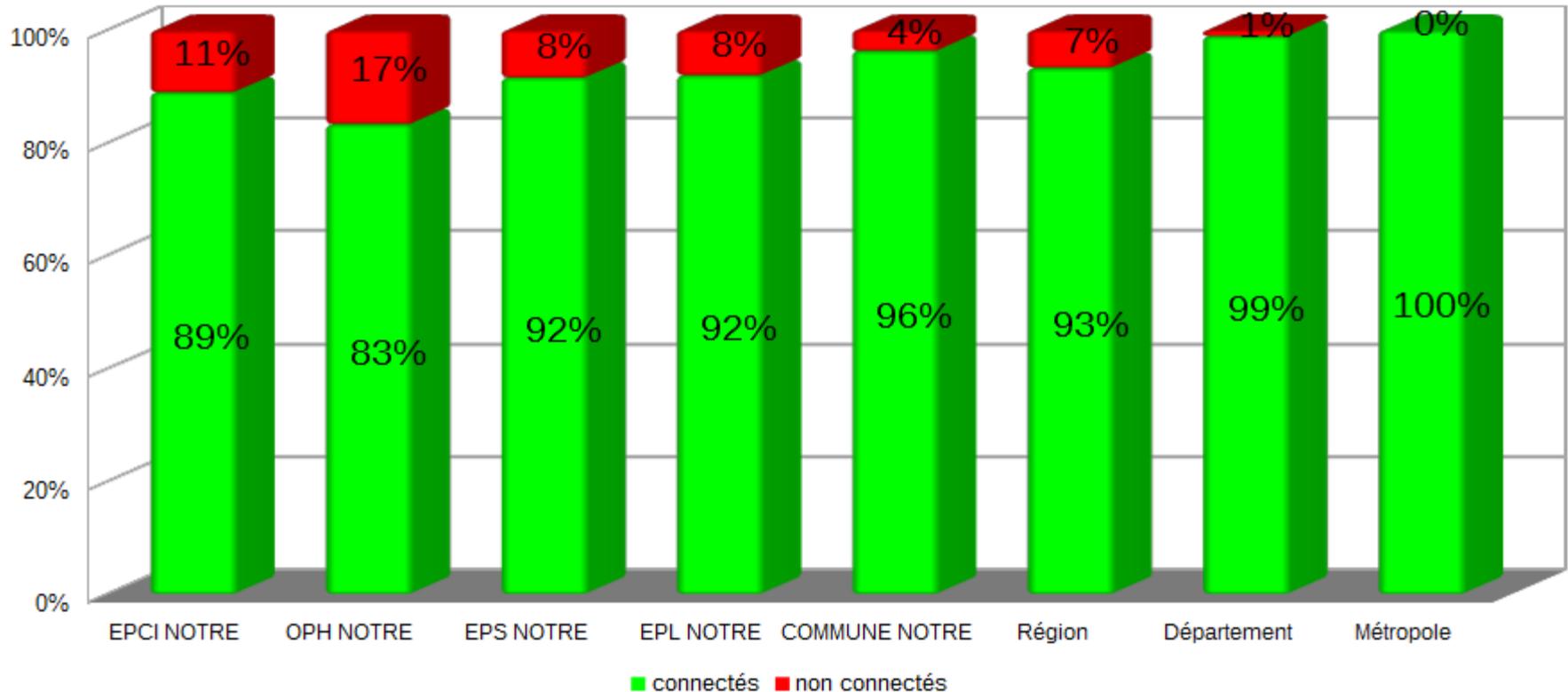
département	connectés	non connectés
Aube	37%	63%
Haute-Marne	51%	49%
Marne	62%	38%
Mayotte	64%	36%
Cantal	65%	35%
Haute-Garonne	65%	35%
Somme	66%	34%
Doubs	66%	34%
Morbihan	67%	33%
Loiret	67%	33%
Seine-Maritime	68%	32%
Hautes-Pyrénées	69%	31%

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : structures publiques et paramétrage

21

Connexion à CHORUS PRO des métropoles et collectivités NOTRÉ



Région et département non-connectés : Guadeloupe, Haute Corse

Les paramétrages

Sur les 5.177 structures ayant décidé d'un paramétrage :

- 38% ont le numéro d'engagement obligatoire (1.955) ;
- 27% ont le code service OU le numéro d'engagement obligatoire (1.389) ;
- 19% ont le code service obligatoire (970) ;
- 17% ont le code service ET le numéro d'engagement obligatoire (863).

Pour les collectivités concernées par les lois MAPTAM et NOTRE, le taux de paramétrage moyen est de 23 % avec une grande diversité de situations de paramétrage ou non en fonction de la typologie de collectivité :

- 87% des Métropoles ont paramétré dont 67 % ont le numéro d'engagement obligatoire ;
- 74% des Départements dont 32 % ont le numéro d'engagement obligatoire ;
- 73% des Régions ;
- 37% des EPS NOTRE dont 54 % avec le code service obligatoire ;
- 27% des EPL NOTRE dont 45 % ont le numéro d'engagement obligatoire ;
- 26% des COMMUNE NOTRE dont 45 % ont le numéro d'engagement obligatoire ;
- 20% des OPH NOTRE dont 64 % ont le code service obligatoire ;
- 10% des EPCI NOTRE dont 36 % ont le numéro d'engagement obligatoire.

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : structures privées

23

Structures privées créées	39 127	+1 640 (+4,4%)
■ Structures créées hors migration	14 550	+1 653 (+12,8%)
■ Proportion Fournisseurs-clés créés	61%	+0 points

Les statistiques sont calculées à partir des requêtes du 21/11/2016

Les variations (sur fond gris foncé) sont indiquées par rapport aux requêtes du 14/11/2016

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : factures adressées aux pilotes

24

PARTIE 3-A : FACTURES ADRESSEES AUX PILOTES

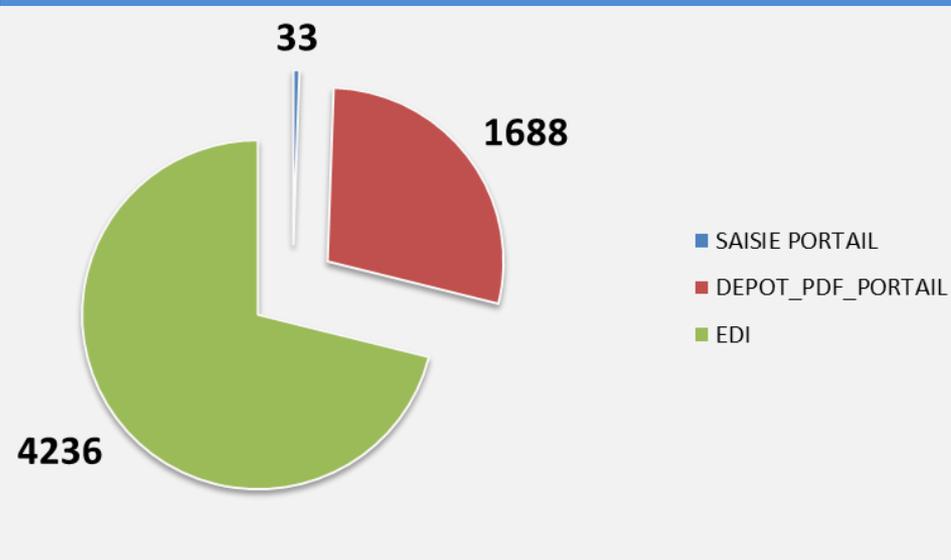
Nombre de factures **5 957** *+1 088 (+22,3%)*

■ Taux de traitement **24%** *+17 points*

■ Nombre de fournisseurs **196** *+26 (+15,3%)*

■ Durée de vie moyenne des factures traitées **17,4** *+4 (+29,7%)*

Répartition des factures par type de dépôt



Analyse par pilote

Pilotes	Nb factures	Tx trait
APHP	3938	27%
UNIVERSITE DE LORRAINE	507	3%
UGAP	364	27%
PACA	191	18%
POLE EMPLOI	175	5%
CHU AMIENS	166	23%
LILLE	119	3%
BREST	89	46%
PARTHENAY	76	37%
CNRS	72	61%
DGAC	66	11%
CD AUBE	56	2%
CCI PARIS	51	8%
CH EAUBONNE	25	64%
LE MONETIER	19	16%
BORDEAUX	17	18%
LYCEE BERNART VENTADOUR	15	47%
VOSGELIS	7	71%
VILLE DE PARIS	2	50%

Les statistiques sont calculées à partir des requêtes du 21/11/2016

Les variations (sur fond gris foncé) sont indiquées par rapport aux requêtes du 14/11/2016

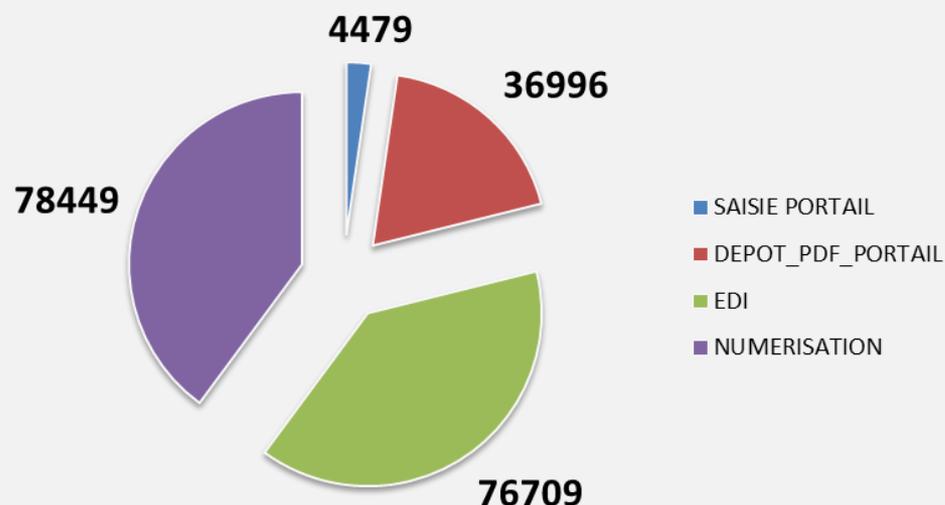
Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : factures adressées à l'Etat

25

Nombre de factures	196 633	+23 532 (+13,6%)
■ Dont nombre de factures dématérialisées	118 184	+13 689 (+13,1%)
■ Taux de traitement numérisation	60%	-6 points
■ Taux de traitement dématérialisation	60%	+1 points
■ Nombre de fournisseurs	17 865	+1 470 (+9,0%)
■ Durée de vie moyenne des factures traitées	13,1	

Répartition des factures par type de dépôt



Analyse par ministère (dématérialisation)

Ministères	Nb factures	Tx trait
Service facturier	38 097	61%
Défense	34 205	67%
Intérieur	18 146	56%
Justice	15 325	42%
Bloc 2 -Agriculture Et	7 494	62%
Educ	1 729	53%
Finances	1 678	58%
Ecologie	516	35%
Culture	388	56%
Affaires Etrangères	143	55%
Premier Ministre	43	44%
Ministères sociaux	3	0%
Agriculture	-	0%

Les statistiques sont calculées à partir des requêtes du 21/11/2016

Les variations (sur fond gris foncé) sont indiquées par rapport aux requêtes du 14/11/2016

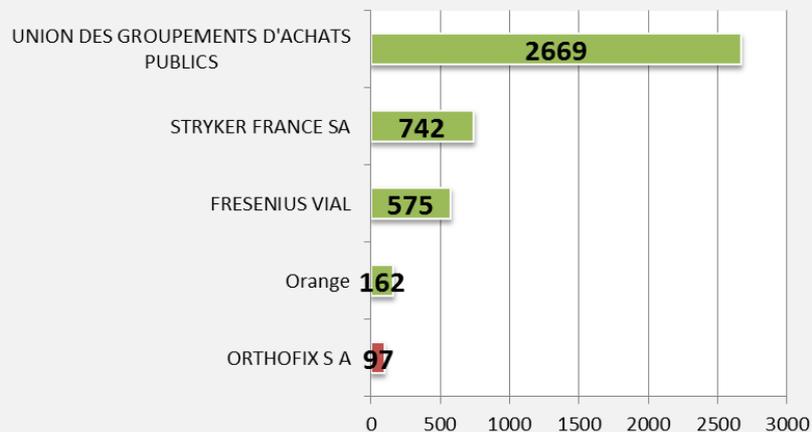
Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : Top 5 des fournisseurs

26

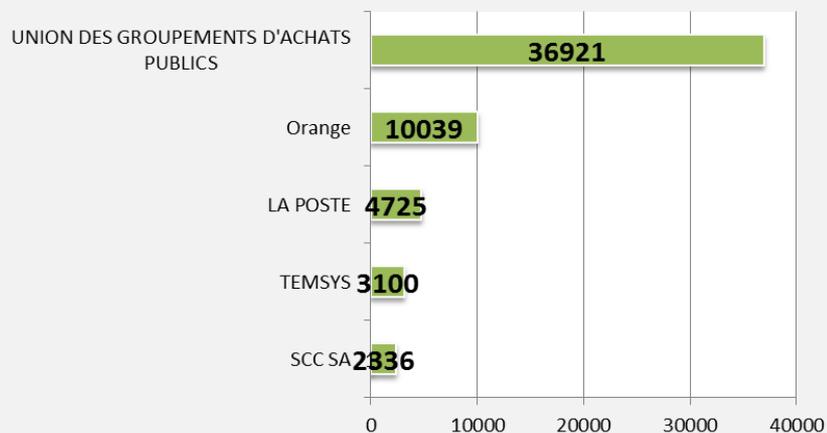
➤ Pour les pilotes

Top 5 des fournisseurs



➤ Pour l'Etat

Top 5 des fournisseurs (dématérialisation)

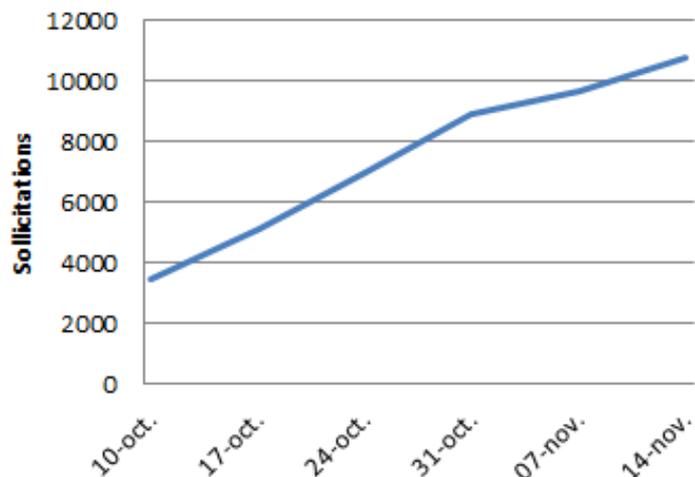


Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Statistiques démarrage : sollicitations

27

Sollicitations émises



Activité moyenne semaine 44

(du 7/11 au 11/11)

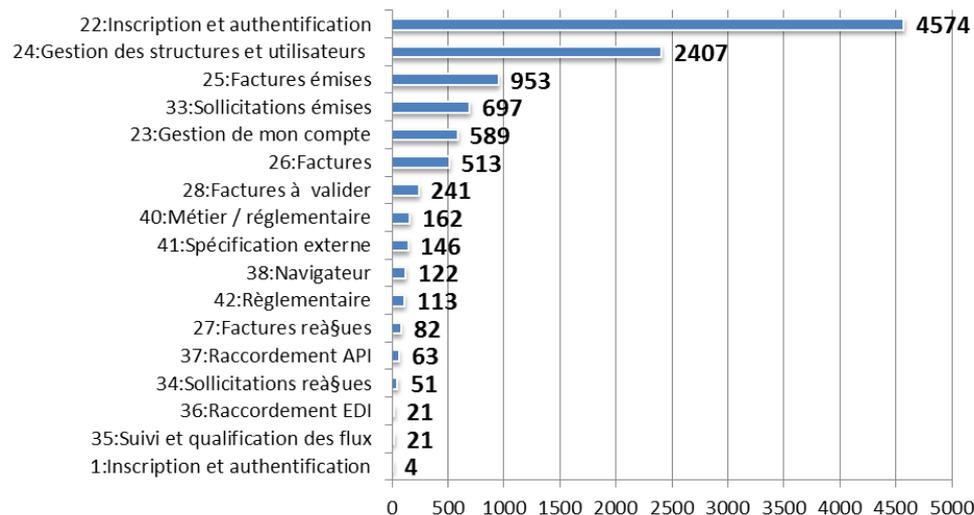
Nombre de sollicitations reçues	762
Nombre de sollicitations traitées	1 120

Sollicitations émises

Nombre total de sollicitations	10 759
<i>Dont closes</i>	8 264
<i>Dont en cours</i>	1 699

Nb. de sollicitations adressées aux structures publiques	213
--	-----

Répartition par catégorie



Les statistiques sont calculées à partir de requêtes du 14/11/2016

Dispositif d'accompagnement des pilotes

- ▶ Afin de faciliter la diffusion des kits de déploiement aux pilotes et d'encourager les échanges entre pilotes, le site Collaboratif **Communauté Chorus Pro** a été mis en place. Connectez-vous à l'URL : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>
- ▶ Les guides utilisateurs ont été mis à jour pour le démarrage et le site Communauté Chorus Pro a été refondu pour plus de clarté et un lien direct « documentation » a été ajouté sur le portail Chorus Pro:



Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Dispositif d'accompagnement des pilotes

29

- Un bandeau d'information mis à jour régulièrement
- Une base documentaire réorganisée pour une meilleure visibilité

The image shows a screenshot of a website banner for Chorus Pro. The banner is blue and white, with the Chorus Pro logo on the left. The text on the banner reads: "16 SEPTEMBRE 2016 BASCULE DE CHORUS FACTURES VERS CHORUS PRO". Below this, it says: "Les utilisateurs de Chorus Factures retrouvent toutes les informations et factures au sein du nouveau portail de facturation électronique Chorus Pro." There are navigation arrows on the left and right sides of the banner.

Below the banner is a yellow section with the following text: "Pour faciliter la prise en main de Chorus Pro et présenter ces nouvelles fonctionnalités, l'AFIE organise une série de webinaires". Below this, it says: "Conférences Internet gratuites à suivre directement depuis votre poste de travail".

There are two columns of text: "Vous êtes une structure publique" and "Vous êtes une structure privée". Each column has a list of dates and times for webinars: "Le jeudi 15 octobre de 12h00 à 12h30", "Le mardi 18 octobre de 10h00 à 12h00", "Le mardi 22 octobre de 10h00 à 12h00", "Le vendredi 25 octobre de 9h00 à 10h00", "Le mercredi 19 octobre de 17h00 à 18h00", and "Le jeudi 3 novembre de 12h00 à 14h00".

Below the yellow section is a white section titled "Banque documentaire - FAQ - Assistance". It has three columns: "Structures publiques" with a building icon, "FAQ / Assistance" with a folder icon, and "Structures privées" with a person icon. Each column has a short description of the service.

Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016

Dispositif d'accompagnement des pilotes

30

- Le site collaboratif de la communauté Chorus Pro (<https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/>) permet un accès à une documentation Chorus Pro contextualisée selon le public (fournisseur ou structure publique) et autour des thématiques suivantes :



▶ Webinaires fournisseurs :

- Trois premiers webinaires ont été organisés les 19 septembre, 27 septembre et 03 octobre à l'attention des fournisseurs de l'Etat, anciennement utilisateurs de Chorus Factures et ont réuni près de **2500 participants**.
- Compte tenu de l'intérêt suscité par ces webinaires, l'AIFE a programmé trois nouveaux webinaires les 6 octobre, 19 octobre et 3 novembre, destinés cette fois-ci aux nouveaux fournisseurs.

▶ Webinaires EPLE et EPN :

- Sessions le 11 octobre et 14 décembre

▶ Webinaires entités publiques du SPL:

- Ces webinaires présentent les paramétrages à réaliser dans Chorus Pro, l'impact de ces paramétrages sur l'annuaire des destinataires et les modalités d'utilisation de l'assistance en ligne.
- 4 sessions ont initialement été proposées : le 13 octobre, le 18 octobre, le 25 octobre et le 28 octobre mais avec près de **10 000 inscrits** et face à la très forte mobilisation des collectivités locales, sollicitées par la DGFIP, de nouveaux webinaires ont été planifiés les 4 et 8 novembre.

- ▶ Le séminaire de retour d'expérience avec les pilotes s'est tenu le vendredi 18 novembre.

- ▶ Un questionnaire de retour d'expérience a été envoyé à tous les pilotes. Ce questionnaire était organisé autour de trois thèmes :
 - La préparation du déploiement ;
 - Le paramétrage CHORUS Pro ;
 - Les fonctionnalités du portail CHORUS Pro.

- ▶ Sur les fonctionnalités :
 - **L'Ergonomie générale** du portail est jugée bonne, néanmoins des recommandations sont formulées pour l'amélioration d'écrans spécifiques. Plusieurs commentaires généraux concernent des lenteurs ponctuelles lors de la navigation.
 - L'ergonomie liée à la fonctionnalité de **Gestion du compte utilisateur** est jugée satisfaisante, les propositions faites sont principalement fonctionnelles (création directe d'utilisateurs en dehors du PIGP, gestion des espaces...).
 - La **Gestion des sollicitations** est jugée simple d'utilisation, les délais de réponses durant la phase pilote sont jugés trop longs.
 - La **Gestion des factures** est jugée opérationnelle, les synthèses proposées et les possibilités de téléchargements sont appréciées. Les améliorations proposées portent principalement sur les écrans de recherches.
 - Le **Périmètre Chorus Pro** est complet, les pilotes attendent principalement la mise en œuvre d'évolutions en cours de réalisation.

- ▶ Le **décret** en Conseil d'État, prévu par l'article 5 de l'ordonnance du 26 juin 2014, a été signé par le ministre de l'économie et des finances, à l'issue des travaux menés par la DAJ, la DGFIP et l'AIFE. Il a été publié le 2 novembre 2016.
- ▶ Les modalités techniques de dépôt, de transmission et de réception des factures électroniques ont été fixées par un projet d'**arrêté** qui a reçu un avis favorable du Conseil National d'Évaluation des Normes le 3 novembre 2016

► Trajectoire de mise en production :

- 3 itérations entre juillet et décembre 2016



- ▶ 3 nouvelles fonctionnalités seront livrées en V 1.2
 - **L'espace Marché de Travaux** : Chorus Pro permet la transmission des pièces concourant à l'exécution des marchés de travaux conformément au CCAG travaux pour la mise en paiement en cours comme en fin de marché
 - **API et Compte technique** : le compte technique pourra être créé directement par le gestionnaire principal. Un écran permet de répondre aux collectivités qui passent par un concentrateur car un certificat n'est pas nécessaire.
 - **Notifications** dont les événements sur les espaces, notifications de rejet et de suspension, le nombre de factures ayant changé d'état dans la semaine par état courant (uniquement le dernier état), notification sur saisie d'une sollicitation en mode déconnecté etc...

- ▶ Le support de niveau 1 de Chorus Pro a fait face à une vague importante de sollicitations au démarrage à compte du 16 septembre (jusqu'à un pic de 350 sollicitations par jour)
- ▶ Le démarrage du centre de support a généré une difficulté pour faire face à cette vague et des délais plus long que prévus sur le traitement des sollicitations.
- ▶ Désormais, le niveau de sollicitations entrantes se rapproche d'une moyenne de 150 et 200 par jour, le support traitant entre 250 et 300 sollicitations par jour.
- ▶ Afin d'assurer une meilleure réactivité au démarrage, l'AIFE a décidé de compléter le dispositif par un numéro de centre d'appel directement appelable à compter du 23 novembre. Ce dispositif complète les dispositifs existants : Avatar et Live Chat (dont rappel sur demande). N° de téléphone : **04 77 78 39 57**. Ce service est disponible du lundi au vendredi de 9h à 19h (hors jours fériés).

- ▶ Contexte et objectifs de la facturation électronique
- ▶ Actions conduites au titre de l'expérimentation 2016
- ▶ Préparation de la généralisation: modalités de passage en production pour les non-pilotes

Préparation de la généralisation

Démarrage d'entités référentes

38

- ▶ Un certain nombre d'éditeurs en cours de qualification et n'ayant pas d'entités retenues comme pilotes ont émis le souhait de pouvoir démarrer en avance de phase avant le 1er janvier 2017

- ▶ Lors de la réunion éditeurs du 5 octobre , l'AIFE a proposé aux éditeurs ayant terminé la phase de qualification de désigner une entité « référente » parmi sa clientèle pour un raccordement à la production Chorus Pro à partir de mi novembre.

- ▶ A date, des référents ont été désignés pour les éditeurs suivants :
 - AAREON' France
 - GIP CPAGE
 - CIRIL
 - COSOLUCE
 - JVS
 - COGITIS

Préparation de la généralisation

Activation des structures

39

- ▶ Actuellement seules les structures des pilotes sont actives (l'activation de la structure étant l'un des pré-requis pour recevoir des factures).

- ▶ Avant la généralisation , il convient :
 1. D'activer en masse toutes les fiches structures publiques créées dans Chorus Pro
 2. De désactiver les structures à exclure :
 - Structures présentes dans CCL et qui ne souhaitent pas utiliser Chorus Pro
 - SIRET n'ayant pas vocation à recevoir des factures

- ▶ L'AIFE procédera à l'activation des structures à compter de **la semaine du 5 décembre**. Parallèlement, les raccordements API seront ouverts à toutes les entités publiques.

Préparation de la généralisation

Publication des modalités de raccordement à Chorus Pro

Info
disponible
sur
communauté
Chorus Pro

Utilisation de clients lourds



Les éditeurs peuvent proposer à des utilisateurs de Chorus Pro (émetteurs ou récepteurs) des solutions API permettant d'accéder en mode service aux fonctionnalités de Chorus Pro. **Ces solutions sont déployées sur les postes des utilisateurs (clients lourds)** et les requêtes API sont émises depuis les systèmes d'informations des utilisateurs.

	Raccordement à Chorus Pro	Phase de qualification
Editeur des solutions API	L'éditeur du client lourd se raccorde à Chorus Pro en émettant une fiche de raccordement et en y renseignant un certificat	L'éditeur doit se raccorder à l'espace de qualification afin de valider le bon fonctionnement de la solution proposée L'AIFE certifie que la solution est qualifiée et peut être déployée chez les clients de l'éditeur
Utilisateur	Chaque utilisateur du client lourd se raccorde individuellement à Chorus Pro en émettant une fiche de raccordement et en y renseignant un certificat	L'utilisateur du client lourd se raccorde directement en production

Préparation de la généralisation

Publication des modalités de raccordement à Chorus Pro

Info
disponible
sur
communauté
Chorus Pro

Raccordement à un concentrateur



Les **concentrateurs** sont des solutions permettant à un utilisateur d'appeler, à travers un **portail externe** (client léger), des API permettant d'accéder aux fonctionnalités du portail Chorus Pro. **Les API utilisées sont appelées depuis le concentrateur** qui est raccordé à Chorus Pro. Les utilisateurs sont raccordés au concentrateur selon les modalités prévues par l'éditeur de la solution.

	Raccordement à Chorus Pro	Phase de qualification
Concentrateur	Le concentrateur se raccorde à Chorus Pro en émettant une fiche de raccordement et en y renseignant un certificat	Le concentrateur doit se raccorder à l'espace de qualification afin de valider le bon fonctionnement de la solution proposée L'AIFE certifie que la solution est qualifiée et peut être utilisée par les clients de l'éditeur
Utilisateur	Chaque utilisateur du concentrateur demande la création d'un utilisateur technique au support Chorus Pro. Il ne transmet pas de certificat.	L'utilisateur du portail du concentrateur n'a pas besoin de passer une phase de qualification

Préparation de la généralisation

Zoom sur la facturation intra sphère publique

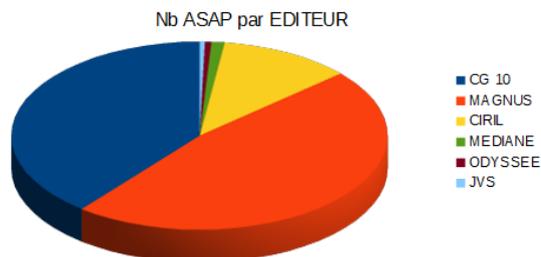
42

- ▶ Pour le secteur public local, le PES Facture ASAP a été retenu comme un mode exclusif de dématérialisation de la facturation intra-sphère publique
- ▶ La totalité des entités publiques relevant d'Helios ne seront pas en mesure d'émettre du PES Facture ASAP au 1^{er} janvier 2017

Éditeurs – ASAP titres individuels (situation au 31 oct. 2016)

Editeur	NB BC	
CG 10	1	0%
MAGNUS	503	86%
CIRIL	53	9%
MEDIANE	8	1%
ODYSSEE	19	3%
JVS	1	0%
	585	

Editeur	NB ASAP	
CG 10	16 559	39%
MAGNUS	19 959	47%
CIRIL	4 801	11%
MEDIANE	480	1%
ODYSSEE	230	1%
JVS	194	0%
	42 223	



Potentiel de 20 M d'ASAP titre individuel

Éditeurs – ASAP titres individuels en cours de validation

AGEDI
ALTAIR
BUCAMP/FBPELOG
CEGID
CERIG
CHALONS EN CHAMPAGNE
COGITIS
COSOLUCE
GFI
INSIGHT
LOGICA /CGI
LOGICOM
MODULARIS
PROGEMA
SEDI MARIANNE
START ABI
VISA
AGFA
DIS
GIP CPAGE
MacKesson/ MainCare

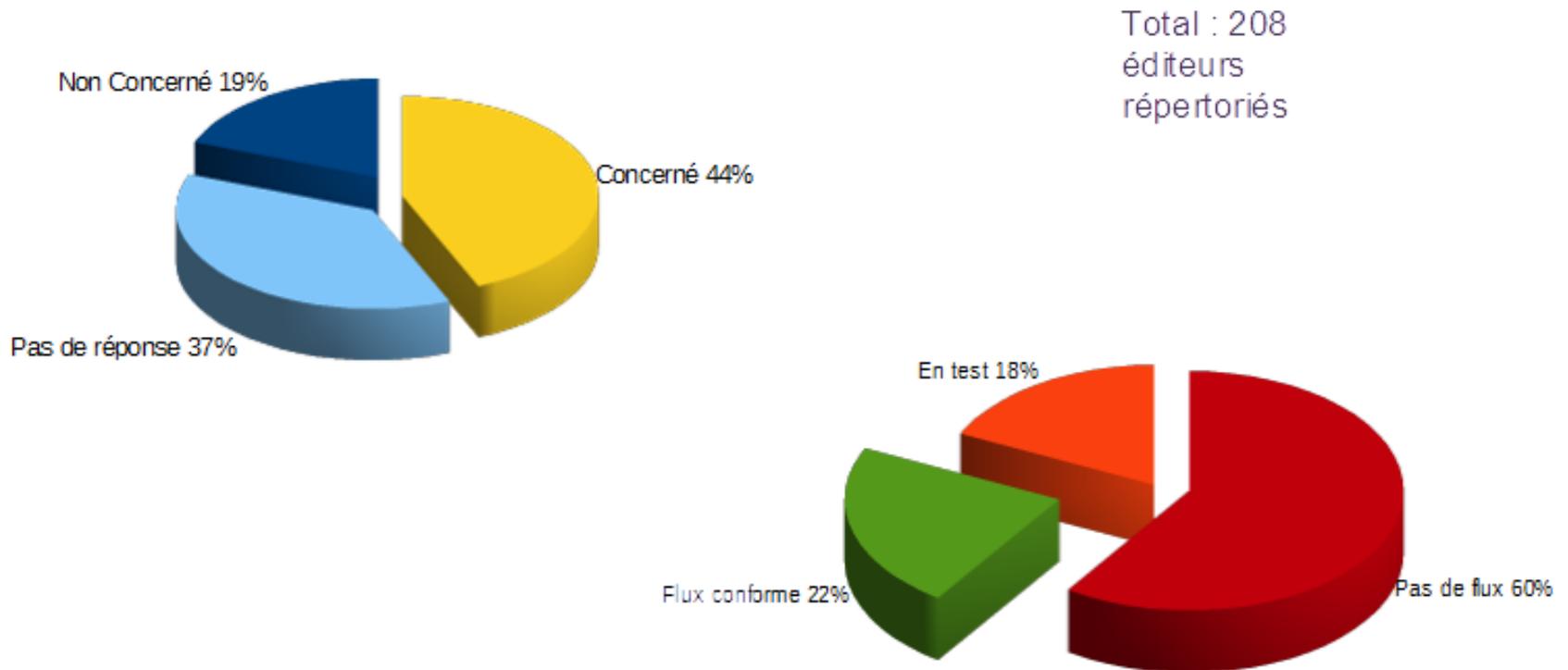
(M21/M22)

Préparation de la généralisation

Zoom sur la facturation intra sphère publique

43

Les éditeurs facturiers émetteurs d'ORMC



76 éditeurs ORMC contactés par la MDD, n'ont pas répondu à ce jour, malgré plusieurs relances (courriels, appels téléphoniques ...)

Préparation de la généralisation

Zoom sur la facturation intra sphère publique

44

- ▶ Certaines entités publiques adressent aujourd'hui à l'Etat des factures via Chorus Factures (devenu aujourd'hui Chorus Pro).
- ▶ Dans ce contexte, il sera accepté à titre transitoire pour l'exercice 2017 le dépôt de factures sur Chorus Pro pour les entités qui le souhaitent afin d'éviter une rupture de services, dans l'attente du déploiement du PES Facture ASAP .
- ▶ La DGFIP accompagnera le déploiement du PES ASAP tout au long de l'année 2017 à l'instar de ce qui a été fait en 2015 pour finaliser le déploiement du PES.

- ▶ Plus de 80 % des entités du secteur public local, ont d'ores et déjà accédé à la solution Chorus Pro. Moins de 5 % des entités publiques ont réalisées un paramétrage d'obligation sur le service ou l'engagement.
- ▶ Les grands fournisseurs démarreront leurs premières facturations en masse sur le périmètre du secteur public local dès le 2 janvier 2017. L'annuaire des entités publiques leur est mis à disposition selon les 3 modes.
- ▶ Un dispositif de centre d'appel Chorus Pro multicanal a été mis en place en avance de phase pour répondre au mieux aux sollicitations de démarrage.
- ▶ L'activation des entités publiques sera réalisée la semaine du 5 décembre pour permettre les vérifications de bout en bout.
- ▶ **Les entités publiques peuvent recevoir leurs factures selon l'un des 3 modes offerts par Chorus Pro en fonction de leur éditeur et de leur travaux d'adaptation.**

- ▶ Sur le site de l'AIFE: www.economie.gouv.fr/aife/facturation-electronique
- ▶ *Sur l'espace collaboratif :*
<https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/>
- ▶ Sur le site « collectivités locales » :
<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>